

Motion du 14 juin 2022

OBJET – Motion contre le projet de suppression de la carte ZOU-50/75% TER en 2023

Rapporteur : Francine DAERDEN

Annexe : courrier du Collectif de l'Etoile ferroviaire de Veynes

Le 14 juin 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 8 juin 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 9

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élisabeth FAURE, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNÉOUD à Mme Marine MICHEL,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Annie ASTIER-CONVERSE,
M. André MARTIN à M. Richard NUSSBAUM,
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENNAIRE,
M. Patrick MICHEL à M. Christian JULLIEN,
Mme Muriel PAYAN à Mme Élisabeth FAURE,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Arnaud MURGIA,
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI.

Madame la Conseillère Communautaire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Le Conseil Communautaire rejette la motion (4 voix « pour » : Mme Francine DAERDEN, M. Gabriel LEON, Mme Claudine CHRETIEN, M. Thierry AIMARD ; 1 abstention : M. Pierre LEROY et 14 voix « contre »).

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date affichage :

20 JUIN 2022

20 JUIN 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.





AR Prefecture

005-240500439-20220614-MOTION_14_06_22-AU
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

Objet : Motion contre le projet de suppression de la carte ZOU-50/75% TER en 2023

Mesdames et Messieurs les élus,

Mr Serrus Vice-Président en charge des transports en région PACA et Mr Muselier Président de la région Paca vont proposer un vote lors du prochain conseil régional en assemblée plénière le 24 juin 2022 pour supprimer la carte ZOU-50/75% en 2023 qui permet actuellement à bon nombres de voyageuses/voyageurs Hautes-Alpines/Hauts-Alpins de se déplacer en TER à moindre coût avec des tarifs attractifs pour toutes et tous.

Membres du Collectif de Étoile Ferroviaire de Veynes, nous vous demandons solennellement de prendre dans chacune de vos communes et plus largement dans vos communautés de communes une motion à adresser avant le 24 juin 2022 à Mr Muselier Président du Conseil Régional PACA : Contre la suppression de la carte ZOU-50/75%, contre la suppression de la carte Avantages Séniors dans la région PACA et la suppression du demi- tarif accordé jusqu'à ce jour aux enfants de 4 à 12 ans.

La hausse des tarifs, induite par la suppression des cartes et réductions, ne fera que diminuer le nombre de passagers dans nos trains TER de l'Etoile Ferroviaire de Veynes.

Pour un département plus responsable et plus durable, dans un contexte de hausse des prix impactant les budgets de nombreux foyers, des TER répondants aux besoins de mobilité des habitants et visiteurs, l'accès au train de nuit dans sa partie haut-alpine, sont des outils indispensables.

Nous vous demandons par cette motion de contribuer à l'abandon par nos élus régionaux de ce vote et ce projet injuste.

Il est urgent d'agir dès maintenant pour demander aux élus de la Région PACA de sursoir à ce vote et de proposer une véritable concertation aux territoires, élus locaux, usagers, associations, afin de définir ensemble un véritable service public de transport.

Les transports en commun sont un levier puissant pour réduire notre impact sur l'environnement tout en développant notre tourisme et l'attractivité de notre département des Hautes-Alpes.

Dans l'attente d'une réponse qui nous l'espérons sera positive, nous vous prions Mesdames et Messieurs les Élus d'agréer nos sentiments les meilleurs.

Anthony Fleutry.

Membre du Collectif de l'étoile ferroviaire de Veynes.

AR Prefecture

005-240500439-20220614-MOTION_14_06_22-AU

Reçu le 20/06/2022

Publié le 20/06/2022